

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18834 - 73ÈME ANNÉE

Tribune libre du Comité de solidarité Chagos La Réunion

«La solidarité indianocéanique reste à construire autour des Chagossiens»

La question des Chagos n'était pas initialement à l'ordre du jour de la journée Océan Indien du colloque sur la paix organisé vendredi et samedi à l'Université de La Réunion. Le Comité de solidarité Chagos La Réunion donne son opinion sur la manière dont cette question a été finalement abordée, et rappelle que l'étude financée par le gouvernement britannique conclut au retour possible des Chagossiens sur l'île de Diego Garcia. Cela fait 50 ans qu'a commencé la déportation des Chagossiens de leur archipel à la suite de la construction de la base militaire de Diego Garcia. Voici le communiqué du Comité adressé samedi aux médias.

« Nous avons lu ce qui suit dans les colonnes du journal Témoignages de ce jour 21 octobre 2017, sous le titre :

Les Chagos mises à l'ordre du jour du colloque sur la paix

« J'ai lu dans la presse un communiqué du Parti communiste réunionnais déplorant que la question des Chagos ne soit pas à l'ordre du jour de notre colloque, désormais elle l'est », a déclaré Jean-Claude de l'Estrac. Il poursuit, estimant que la base de Diego Garcia est faite pour durer. Il pense donc que le retour des Chagossiens est possible, sauf sur l'île de Diego Garcia tant que les installations militaires seront utilisées.

Cette intervention a pour objet de « recoller les pots cassés » concernant le défaut d'origine de l'ordre du jour du « colloque sur la paix ». En effet, lorsque l'on parle de l'océan Indien il est plus que regrettable que l'on fasse l'impasse sur la situation qui est celle de nos sœurs et frères chagossiens depuis tant de temps. Les organisateurs de ce colloque auraient dû avoir le réflexe

élémentaire d'inscrire cette question à l'ordre du jour de leur colloque... autrement si l'ordre du jour leur était imposé, ils auraient dû opposer une réaction salutaire, celle de ne pas participer à un colloque qui ignore à priori la question des Chagos et cette violation inacceptable des droits humains. Il est dommage qu'il ait fallu attendre la réaction d'indignation d'un parti politique réunionnais pour essayer de rattraper par la bande cette question des violations des droits humains concernant nos sœurs et frères chagossiens. On dit bien rattrapage « par la bande » à propos de l'intervention de M. Jean-Claude de l'Estrac car dans son intervention il est fait état du retour des Chagossiens ailleurs qu'à Diégo-Garcia. Pourtant, il sait bien que la mission des experts de Londres, avant la décision ignoble du gouvernement britannique de novembre 2016, avait conclu à la faisabilité du retour des Chagossiens aux Chagos, en priorité à Diégo-Garcia qui réunit toutes les conditions du retour de ces exilés chez eux.

Notre comité est indigné de la non

inscription de la question des Chagos à l'ordre du jour du colloque sur la paix. Il n'apprécie pas ce rattrapage par la bande de la question chagossienne par la prise en compte d'une position très en recul à propos de la réinstallation des Chagossiens chez eux par rapport à l'étude de faisabilité. Il signale par ailleurs que c'est à l'honneur des Chagossiens et du Groupe Réfugiés Chagos d'avoir rejeté la proposition financière du gouvernement de Londres valant abandon de leur droit au retour.

Honneur aux exilés chagossiens et au G.R.C. d'Olivier Bancoult, honte au gouvernement britannique... mais que penser de ceux qui discutent sur la paix à La Réunion en ignorant dans un premier temps le sort des Chagossiens puis en recollant les pots cassés ? Honneur à une véritable solidarité indianocéanique qui reste à construire.

Pour le Comité Solidarité Chagos La Réunion
Georges Gauvin, président »

Le gouvernement de l'Espagne suspend l'autonomie

Catalogne : Madrid choisit l'épreuve de force

La suspension de l'autonomie de la Catalogne et la décision par Madrid de convoquer les Catalans pour une élection anticipée sont des mesures sans précédent depuis la fin de la dictature de Franco en 1975 et le rétablissement de la démocratie en 1977.



gouvernement de la Catalogne, et qui a donné une large victoire aux partisans de l'indépendance.

Le président de la Catalogne Carles Puigdemont a réagi samedi soir aux annonces de Madrid en dénonçant une atteinte à l'Etat de droit, et la « plus forte attaque » contre sa région depuis la dictature. Il a demandé la tenue d'une séance plénière pour que les parlementaires décident de la réponse à apporter à ces mesures.

D'importantes manifestations ont également eu lieu pour condamner cette décision sans précédent depuis la fin de la dictature de Franco, et pour demander la libération de plusieurs dirigeants catalans emprisonnés par Madrid.

Un Conseil des ministres extraordinaire réuni samedi a pris la décision de retirer l'autonomie à la Catalogne. Le gouvernement de l'Espagne prend en main la région autonome, et annonce l'organisation d'élections régionales dans les six mois. Cette décision fait suite au référendum d'autodétermination organisé par le

L'Assemblée nationale vote la suppression de l'ISF

3 milliards d'euros pour les plus riches

L'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) a été supprimé vendredi par l'Assemblée nationale. Il est remplacé par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI). La manœuvre permet aux plus riches d'économiser 3 milliards d'euros.

Le principal cadeau fiscal pour les plus riches a été adopté vendredi par les députés de l'Assemblée nationale. La majorité a voté la suppression de l'ISF et son remplacement par l'IFI. À l'inverse de l'ISF qui taxait également les revenus du capital, l'IFI ne comprend dans son assiette que l'immobilier. Une étude de l'Office français de coopération économique publiée le 12 juillet dernier rappelle que plus la fortune d'une personne est élevée, moins l'immobilier occupe une part plus importante dans son patri-

moine. En conséquence, la suppression de l'ISF va encore enrichir les plus nantis. C'est un cadeau de 3 milliards d'euros offerts aux principaux bénéficiaires du système, sans qu'aucune contrepartie ne soit exigée.

La classe au pouvoir montre donc sa solidarité avec les plus riches. Ce n'est guère étonnant, eu égard à l'origine sociologique des députés de LREM.

M.M.



Edito

Emplois aidés : les élus appelés à être force de propositions

6 députés de La Réunion ont écrit à la ministre du Travail et à celle des Outre-mer pour leur demander de traiter La Réunion comme la Guadeloupe et la Martinique. Dans leur courrier, ces députés écrivent notamment ceci :

« Parallèlement à la baisse du nombre d'emplois aidés annoncée par le gouvernement, le préfet de Martinique et une délégation de syndicats et de maires de l'île ont signé, le 27 septembre dernier, un accord entérinant le maintien des contrats au niveau prescrit en 2016 « jusqu'à la mise en place d'un dispositif plus satisfaisant pour l'emploi durable des personnes concernées » avec un taux de prise en charge identique.

De même, un courrier, du 13 octobre dernier, de la Ministre des Outre-mer au président de la Délégation aux Outre-mer, M. Olivier Serva, nous apprend que les besoins de contrats aidés en Guadeloupe seraient comblés en 2017 au même niveau qu'en 2016 et dans les mêmes conditions « que l'accord avec la Martinique afin de respecter le principe d'équité entre territoires ». »

À La Réunion, le nombre d'emplois aidés est en diminution en 2017 et le sera encore en 2018 par rapport à l'année de référence, 2016. En 2019, ce sera la fin des contrats aidés. Vendredi, lors de la conférence de presse de la CGTR, Max Banon avait mis en garde contre les conséquences désastreuses de cette décision. Cela signifie 25.000 suppressions d'emploi et autant de drame pour les familles qui vont connaître le chômage.

En Guadeloupe et en Martinique, un accord a pu être conclu. Mais la situation est très différente de celle de La Réunion. Dans son dernier rapport, la Cour des comptes indique que :

« Selon les données de l'Agence de services et de paiement (ASP), 26 100 contrats aidés ont été financés dans les collectivités territoriales et les établissements publics en dépendant en 2015 pour un coût de 118,5 millions d'euros à La Réunion. À titre de comparaison, les emplois aidés de ces employeurs ont été de 4 300 en Martinique et de 3 800 en Guyane. Les bénéficiaires de contrats aidés dans les collectivités locales représentent 7 % de la population active de La Réunion. »

Autrement dit, à La Réunion, la proportion d'emplois aidés est bien plus grande à La Réunion que dans les autres départements d'outre-mer. Cela signifie que pour l'État, le maintien de son co-financement à l'identique a un impact moins important pour lui aux Antilles qu'à La Réunion. L'accord sur le maintien des emplois aidés était donc d'autant plus facile à obtenir en Guadeloupe et en Martinique qu'il est difficile à La Réunion.

Eu égard au cadeau fiscal de 3 milliards d'euros donné par les plus riches par ce gouvernement suite à la suppression de l'ISF, la somme versée par l'État pour les emplois aidés à La Réunion apparaît comme une goutte d'eau, à peine 5 %. Mais même cela, le gouvernement ne veut pas le lâcher. Pour contrarier cette orientation, les élus peuvent être force de propositions en mettant en avant des solutions alternatives. Pour sa part, le PCR propose de mutualiser les crédits pour financer la création de deux grands services dans l'environnement et l'aide à la personne. Ce sont 50.000 solutions durables pour répondre à des besoins qui vont se manifester dans la population.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Faire du profit à tout prix : l'exploitation de l'homme par l'homme dans les maternités

Scandale du Cytotec et des « usines à bébés »

Ce qui est délirant dans ces articles réprouvant le mésusage du Cytotec c'est qu'aucun des praticiens interrogés, personne de l'ANSM, aucun de nos gouvernants, ne met en cause la systématisation du déclenchement artificiel de l'accouchement.

Des millénaires durant, les mères accouchaient à terme lorsque le fœtus — par un mécanisme hormonal identifié de nos jours — déclenchait sa venue au monde. Mais, un accouchement naturel, Mesdames, ça peut prendre entre 8 et 13 heures. Et vous pensez peut-être, Mesdames, que médecins obstétriciens et sage-femmes, sont payés pour vous tenir la main durant tout ce temps ?

Non, bien sûr, ce serait du temps de perdu, du temps pendant lequel on ne peut faire rentrer du cash. Alors on viole les lois de la nature. On vous dit que le recours à la péridurale c'est pour votre bien, votre confort. Il n'en est rien. La péridurale c'est pour anesthésier vos sensations car l'administration de Cytotec par voie vaginale va provoquer un tsunami de contractions musculaires pour votre utérus et, si vous n'étiez pas sous péridurale, les contractions vous causeraient des douleurs insupportables. Alors on vous prive du contrôle de toutes les sensations naturelles vous permettant de maîtriser la venue au monde

de votre bébé. Pendant 9 mois, on vous a recommandé d'observer un régime sain proscrivant tabac, alcool, fatigue. Mais, arrivée près du terme, vous n'êtes plus qu'un sac à bébé qu'on force à se vider au plus vite de son contenu.

Et, ce faisant, on vous brutalise, corps et esprit, car, sous péridurale, si, vous, vous n'avez guère conscience de la violence subir, votre bébé, lui, vient au monde en souffrant au point que, parfois, il en restera marqué pour toute sa vie*.

Mais tout le monde s'en fout — les gouvernants les premiers — car, voyez-vous Mesdames, vous respecter, respecter votre bébé, en respectant le processus naturel de la naissance, ça implique de prendre le temps qu'il faut mais, ce temps qu'exige la nature, ça coûte beaucoup beaucoup beaucoup trop cher, et le trou de la sécu, il faut le combler, quitte à ce que vous le combiez au prix de violences insupportables pour vous, Mesdames, et pour votre bébé dont ces Brutes gouvernementales et ces Brutes en blanc se fichent éperdu-

ment.

Et ce qui est aussi d'une insupportable violence, c'est de lire ces bons apôtres mettant en avant, pour se défendre, leurs confrères réellement admirables, eux, pour leur dévouement, leur capacité d'écoute et leur compétence c'est-à-dire tout l'inverse des promoteurs de la « production industrielle de bébés » que les gouvernements successifs protègent.

Jean

Témoignage de la maman de Timéo (bébé né sous Cytotec)

« C'était comme une sur-contraction. On voyait que le cœur du bébé ralentissait. J'ai demandé pendant des heures qu'on me fasse une césarienne », raconte Aurélie. Finalement l'enfant est sorti grâce à des ventouses. « Il ne respirait pas. La première image que j'ai eue de mon bébé a été celle de la mort. » Réanimé, Timéo souffre aujourd'hui d'un handicap moteur.

Un scandale sanitaire de plus

Levothyrox : s'adapter aux effets secondaires

Levothyrox : les malades de la thyroïde s'adaptent pour éviter les effets secondaires dus à «un médicament parfaitement équivalent à l'ancienne formule». C'est dans leur tête que tout se passe !

C'est fou le nombre de pauvres femmes et de pauvres mecs tarés qui croyaient souffrir de maux inconnus alors que, juré-craché-promis, MERCK, Mme BUZYN et l'ANSM nous l'assurent, le Lévothyrox nouvelle formule est un médicament parfait.

Décidément, toutes ces nanas et ces zigotos qui se plaignent à tort, c'est pas pas du Lévo qu'il leur faut mais des tisanes aux grains d'ellébore*.

Et pour MERCK, Mme BUZYN et l'ANSM, c'est le recours à la chirurgie esthétique qui s'avère urgent tant leur nez ne cesse de s'allonger.

L'indécence de tels personnages n'aurait-elle donc pas de limite ? Une attitude de déni aussi impertinente n'est-elle que la conséquence d'ego surdimensionné ? Ou bien...

Jean

* ellébore, plante utilisée contre la démence

EXTRAIT

Comme 15 000 autres personnes, Christine a signalé les effets de ce « poison » sur son corps à l'ANSM qui l'a « rassurée sur la qualité de ce médicament, qui est identique à l'ancienne ». Christine se dit « révoltée ».

Faut pas s'énerver : c'est dans ta tête, ma cocotte ! Dans ta tête !

Lettres à la ministre du Travail et à la ministre des Outre-mer

6 députés de La Réunion demandent le maintien des emplois aidés

Les députés de La Réunion, à l'exception de Thierry Robert, ont adressé le 20 octobre un courrier à Muriel Pénicaud, ministre du Travail, et Annick Girardin, pour leur demander le maintien des emplois aidés à La Réunion au niveau de 2016. Pour appuyer leur demande, ils se réfèrent à des accords entre l'État et les collectivités qui rendent cela possible en Guadeloupe et en Martinique. Voici de larges extraits de leur courrier.



Manifestation d'élus de La Réunion devant la préfecture pour le maintien des emplois aidés.

Avec un taux de chômage s'élevant à 22,4 % en 2016, La Réunion connaît malheureusement un taux de chômage représentant plus du double de la moyenne nationale. L'INSEE publiait le 29 septembre dernier une étude montrant que 40 % des Réunionnais vivaient sous le seuil de pauvreté national en 2014 et que le risque de pauvreté était directement lié à l'absence de revenus d'activité. L'organisme de statistiques note par ailleurs que la moitié des enfants réunionnais vivent dans un ménage pauvre, ce qui, compte tenu de la priorité affichée par le gouvernement en matière de pauvreté infantile, ne manque pas d'appeler une attention encore plus soutenue. Face à une situation sociale si difficile, nous considérons que la réduction drastique de l'enveloppe de contrats aidés dédiée à l'île de La Réunion est extrêmement regrettable et préjudiciable tant aux personnes qu'au département tout

entier. En 2016, 24 000 contrats aidés avaient été signés pour permettre l'insertion économique et sociale des Réunionnais. Pour l'année 2017, une baisse de 20 % des contrats aidés est prévue par rapport à 2016. En 2018, nous ne savons toujours pas quel va être le chiffre retenu par le gouvernement si ce n'est qu'il sera en nette baisse par rapport à 2016.

Parallèlement à la baisse du nombre d'emplois aidés annoncée par le gouvernement, le préfet de Martinique et une délégation de syndicats et de maires de l'île ont signé, le 27 septembre dernier, un accord entérinant le maintien des contrats au niveau prescrit en 2016 « jusqu'à la mise en place d'un dispositif plus satisfaisant pour l'emploi durable des personnes concernées » avec un taux de prise en charge identique.

De même, un courrier, du 13 octobre dernier, de la Ministre des Outre-mer au président de la Délégation aux Outre-mer, M. Olivier Ser-

va, nous apprend que les besoins de contrats aidés en Guadeloupe seraient comblés en 2017 au même niveau qu'en 2016 et dans les mêmes conditions « que l'accord avec la Martinique afin de respecter le principe d'équité entre territoires ».

Il va de soi que nous approuvons ces deux accords. Il nous paraît nécessaire et légitime que ce principe d'équité soit étendu aux territoires et aux populations qui souffrent d'un taux de chômage particulièrement important. C'est pourquoi nous vous demandons d'appliquer également un moratoire pour les contrats aidés de La Réunion jusqu'à ce qu'un nouveau dispositif satisfaisant soit créé. Ce moratoire impliquerait ainsi le maintien du taux de prise en charge aux niveaux et selon les conditions en vigueur en 2016. Il suppose également une durée des contrats qui ne soit pas limitée à 6 mois.

Les contrats aidés permettent une réelle insertion économique et sociale des bénéficiaires. Une étude de la Direction d'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES) du ministère du Travail de mars 2017 montrait ainsi que le taux d'insertion professionnelle des contrats du secteur marchand s'élevait à 67 % (dont 72 % en CDI) et du secteur non-marchand à 41 %. Ces chiffres sont loin d'être négligeables. Néanmoins, l'utilisation des contrats aidés est susceptible d'être perfectionnée. C'est pourquoi nous proposons que la gestion de cette enveloppe, et notamment le recrutement des personnes, puisse être confiée à Pôle emploi.

Considérant l'état d'urgence social de La Réunion, il nous paraît vital d'éviter toute décision brutale et de maintenir, durant la phase transitoire, le même nombre de contrats et selon les mêmes conditions.

Rapport sur la mobilité durable dans le monde

Les transports pas sur la bonne voie

Le secteur des transports n'est pas sur la bonne voie pour parvenir à une mobilité durable, selon le rapport sur la mobilité mondiale lancé jeudi. Le rapport constitue la première évaluation du secteur des transports réalisée par l'initiative Mobilité durable pour tous (SuM4All), un consortium mondial de plus de 50 organisations de premier plan présentes dans le secteur des transports.

L'initiative Mobilité durable pour tous est un partenariat global agissant collectivement pour transformer les transports et répondre aux attentes de mobilité future de manière durable. SuM4All comprend les banques multilatérales de développement, les organismes donateurs bilatéraux, les départements, agences, programmes et commissions régionales des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, les organisations de la société civile mondiale, les organisations du secteur privé et les institutions universitaires.

Le rapport sur la mobilité mondiale couvre tous les modes de transport. Il a suivi les progrès réalisés en matière de mobilité durable dans quatre domaines :

En ce qui concerne l'accès universel, on estime qu'environ 450 millions de personnes en Afrique - soit plus de 70 % de la population rurale totale - n'ont pas été connectées au transport.

1,3 million de morts sur les routes

En ce qui concerne l'efficacité, le rapport a expliqué la situation qui prévaut à travers l'exemple du transport d'un conteneur d'avocats du Kenya vers les Pays-Bas, qui nécessite 200 interactions et plus de 20 documents, ce, à un coût égal à celui du transport maritime. « Des chaînes d'approvisionnement efficaces peuvent augmenter le revenu des agriculteurs de 10 à 100 % », indique le rapport.

Concernant la « sécurité », le rapport sur la mobilité mondiale note que près de 1,3 million de personnes meurent, chaque année, sur

les routes à travers le monde et que des dizaines de millions de personnes sont grièvement blessées. « Les accidents de la route sont la principale cause de décès chez les jeunes âgés de 15 à 29 ans », a-t-il ajouté.

Pour ce qui a trait au quatrième domaine de la mobilité verte, le rapport indique que les transports émettent 23 % de tous les gaz à effet de serre liés à l'énergie ; ces émissions de CO2 pourraient augmenter de 40 % d'ici 2040.

« Aux dépens des générations futures »

« Le monde est loin d'atteindre la mobilité durable, a déclaré José Luis Irigoyen, directeur des transports et des TIC à la Banque mondiale. « La demande croissante de circulation de personnes et de biens se fait, de plus en plus, souvent aux dépens des générations futures ». « Il est urgent d'inverser cette tendance. Les coûts pour la société d'une mobilité accrue en termes de congestion, d'accidents, d'inefficacités et de pollution sont tout simplement trop élevés ». « La mobilité durable est essentielle pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable », a déclaré un représentant du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA). « Elle permet l'accès aux services et aux opportunités grâce à des transports durables, faisant ainsi progresser le développement économique et social au bénéfice des générations actuelles et futures ».

Accélérer la transition

« Le rapport sur la mobilité globale est le fruit d'un véritable effort collectif », selon Jari Kauppila, responsable des statistiques et de la modélisation du Forum international des transports (ITF), organe de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), ajoutant : « L'ampleur de la connaissance rassemblée sous l'égide de l'initiative Mobilité durable pour tous rend cette évaluation complète du secteur des transports possible et unique ». « Le rapport sur la mobilité mondiale, grâce à ses objectifs en matière d'accessibilité, de sécurité, d'efficacité et de transport écologique, accélérera la transition vers des transports durables tant dans les pays en développement que dans les pays développés », a déclaré Cornie Huizenga, Secrétaire général du Partenariat pour un transport durable et sobre en carbone (SLO-CaT).

« En Amérique latine, les taux élevés d'urbanisation exigent des solutions de mobilité qui permettent à tous de bénéficier de systèmes de transport sûrs, abordables, accessibles et durables », a déclaré Luis Carranza Ugarte, président de Banco de America Latina. « Un bon système de transport public a un impact énorme sur les économies urbaines. Il élargit les marchés du travail, offre plus de possibilités et une meilleure accessibilité. L'initiative SUM4ALL sera essentielle pour réaliser cela », a déclaré Alain Flausch, Secrétaire général de l'Association internationale des transports publics (UITP).

Scandaleux et scandaleux

Le harcèlement sexuel existe depuis des éternités, le pouvoir masculin cherchant toujours à s'établir dans un rapport dominant, dominées. Le droit de cuissage, expression triviale, continue à s'exercer sur celles qui ne peuvent se rebeller car elles ont peur de perdre leur emploi et par conséquent leur moyen de subsistance. C'est le cas des travailleuses dans tous les secteurs de la vie économique.

Dans un autre domaine, certaines stars du cinéma, de la télé, du spectacle, de la presse, certaines assistantes d'hommes politiques, dénoncent les comportements intolérables de petits chefs, qui, parce qu'ils sont plus puissants, plus riches, plus célèbres s'arrogent le droit de disposer du corps de celles qui leur plaisent et à qui, ils octroieront ou pas, une parcelle de célébrité. Tout cela est lamentable et tant mieux si l'on en parle, à condition que ce grand déballage débouche sur autre chose qu'une dénonciation de faits sans qu'un sursaut de la société se produise pour y mettre le holà.

Une info, peu diffusée, hélas, me paraît tout aussi scandaleuse et je souhaiterais qu'une large opinion publique s'en empare pour dénoncer son ignominie. A Pontoise, en France, il y a quelques mois, en avril, un homme de 28 ans, marié et père de famille a violé une petite fille de onze ans. Une mineure donc et le tribunal n'a pas reconnu le viol, alors qu'il y a eu relation sexuelle, mais a qualifié cette agression monstrueuse « d'atteinte sexuelle »



Un récent jugement n'a pas reconnu les droits d'une victime âgée de 11 ans au moment des faits.

expliquant que la fillette tétanisée lors des faits, ce qui est on ne peut plus normal, était consentante ; oui, je répète, consentante, une enfant de 11 ans !!! Je ne sais pas si les membres masculins de ce tribunal considéreraient la victime comme telle s'il s'agissait de leur propre fille, de leur nièce, de leur petite sœur. La famille de la fillette conteste évidemment la décision du parquet de Pontoise et des associations contre le viol ont fait part de leur indignation. Il y aura un nouveau procès en février prochain. J'ose espérer qu'alors un jugement décent sera prononcé et que le violeur, puisque violeur il y a sera bel et bien jugé pour ce crime. J'ai envie de dire « il y a quelque chose de pourri au royaume de France.. » copiant la phrase de Shakespeare prononcée par Hamlet.

Depuis l'arrivée de Macron pré-

sident, nous n'avons même pas une ministre des droits des femmes mais une secrétaire d'État, ce qui montre l'importance attachée par ce gouvernement aux problèmes féminins, violences, discrimination, sexisme... Battons-nous contre le harcèlement sous toutes ses formes et les harceleurs qui jouissent de l'impunité mais dénonçons aussi fortement ces bavures invraisemblables commises par ceux qui jugent et nous jugent. Une enfant de 11 ans ne peut être la partenaire sexuelle consentante d'un homme adulte.

J'ai mal en pensant que des citoyens, des hommes de loi ont pu, sans état d'âme, sans remise en cause de leur éthique, prononcer un jugement aussi scandaleux.

Marylène Berne

In kozman pou la rout

« Gouté-largé, sa la pa in bon garanti pou amen la vi konm k'i fo ! »

Mi pans, konm moin, zot la fine antann, souvan-défoi, demoun apré di an parlan d'inn pèrsonne : « Sa in gouté-largué ! ». Sa la pa in konpliman ! Akoz, sa i vé dir la pèrsonne i larg lo kor fasilman shak foi èl i tonm dovan in difikilté. Biensir, sa la pa in bon manyèr pou sirmont bann difikilté d' la vi. Poitan nout sosyété i arête pa produi bann gouté-largé kisoï dann l'ékol, kisoï dann travaye, kisoï dann la vi d'famiy é dann tout sak la bézoin in bone doz la pèrsévérans pou réisi. Fé in n'éfor ! Tienbo larg pa ! Ni pé di sé bann bon prinsip, mé na poin in bon répitasyon dann nout sosyété... I vé pa dir si ou l'apré fé in kouyonad, i fo kontinyé, pous dési. An kontrèr, i fo kalkil in kou épi si lé nésésèr shanj manyèr san ronons out projé si sé in bon projé ébin ou i shanj shomin pou arivé. Alé ! Mi lèss azot réfléshi la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Oté

Pou sak i manz patate avèk la po, mi souète azot in bon dizésyon !

Nana in l'èksprézyon-in kozman pou la rout si zot i vé-mi yèm ali tré bien. Sé « manz patate avèk la po ! ». Pou kosa mi yèm ali tré bien ? Pars étan pti, mon papa té i fé kui manzé koshon dann in gran marmite an fèr-pètète sa té i ansèrv pou kui manzé pou z'animo, pètète ankor mé moin la pa sir téi fé kui manzé pou bann zésklav sansa z'angazé, mé mi di moin lé pa sir ! An touléka, dann gran marmite la moin é pi mon bann frèr té i trouv do koi kontante nout bouzaron.

La-dan l'avé patate konm moin la di ! L'avé manyok ! l'avé lo son, mayi, é mi pé dir azot nou téi trouv nout bonèr la-dan.solman, lé vré, manz dé shoz konmsa, la pa in mark dignité, lélégans, épi savoir viv, épi ankor san obliyé losavoir fèr. Savoir fèr, dann la vi tou lé zour, savoir fèr dann tout sort biznès, épi ankor dann la vi piblik. Si tèlman k'in manzèr d'patate avèk la po, la pa in moun pou amenn lé shoz konm i fo.

Aminn lé shoz konm i fo, sé kan ou i abiz pa larzan piblik, ou i lèss pa koronpiye aou, ou i fé respèk out dignité. Out konsyans lé pa a vann, lé pa a ashté non pli-sa sé in gran léson nout parti kominis la amontr anou dopi lontan, é sa sé in léson ni doi pa obliyé... Nou la konète la frod zéléksyon é sa té i zoué kont nou ! Nou la konète lo défo d'solidarité dann la sosyété é sa té i zoué kont nou, nou la konète demoun i tourn anou lo do pars zot i rode z'ot z'avantaz pèrsonèl, nou la konète galman la réprésyon.

Mé na poin pèrsone i pé dir nou la manz patate avèk la po, pèrsone i pé dir nou la vann nout l'am, nout kèr, nout konviksyon é nou lé asé fyèr avèk sa. Tanka sak la pa fé konm nou, sak la manj patate avèk la po, de mon poinn vizé, mi pran azot pou sak zot i lé réèlman, é mi souète azot in bon dizèstyon... Ziska k'in zour, pètète, zot va sèye anval in kékshoz tro gro pou zot, kansréti in bèl koulèv - l'èrla, sar lo zour d'vérité.

Justin